Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 13 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du six février sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :
Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu
Mme Ronan GILLES, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :
M. Sébastien ARROUËT, membre élu

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

02. Rapport d'orientations budgétaires

Exposé

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants, les groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions. Les dispositions de cet article s'appliquent également aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus tel que le Centre Communal d'Action Sociale d'Orvault.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, est venue apporter des modifications tant sur la forme que sur le contenu et dorénavant le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit être présenté dans les deux mois précédant le vote du budget par l'organe délibérant. Celui-ci doit, depuis 2016, être complété par un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) afin de déterminer son activité globale pour l'année à venir tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Le vote du budget 2024 du CCAS aura lieu lors de la séance du Conseil d'Administration du 09 avril prochain.

Décision

Le conseil d'administration du CCAS décide :

- **DE PRENDRE** acte du rapport présenté ;
- **DE DELIBERER** sur les orientations budgétaires pour 2024***.***

Débat

Maryse PIVAUT demande des précisions sur la réforme SAD. Brigitte RAIMBAULT précise que la réforme permet aux usagers d'avoir une seule « porte d'entrée » pour les usagers (à la fois pour le soin mais également pour l'aide à domicile) ce qui signifie que le SSIAD Orvault-Sautron doit se rapprocher d'un SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile). Valérie DREYFUS précise la Ville souhaite conserver le SSIAD Orvault-Sautron, ce qui implique de se mettre en conformité avec la réforme.

Maryse PIVAUT indique par ailleurs que le secteur d'activité rencontre beaucoup de difficulté de recrutement

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 16 FEV. 2024

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 FEV. 2024

Le secrétaire de séance

Ulrich BREHERET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 44700 ORVAULT

La Vice-Présidente du CCAS

Valérie DREYFUS

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

Centre Communal d'Action Sociale d'Orvault

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Conseil d'administration
13 février 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

TABLE DES MATIÈRES

1- INTRODUCTION 1

2- LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1

3- LES ENJEUX ET PROJETS DE L'ANNEE 2024 3

4- ÉTAT DES LIEUX FINANCIER ET PROSPECTIVE 7

A- RETROSPECTIVE FINANCIERE 7

B- STRUCTURE DE LA DETTE 7

5- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024 8

A-BUDGET PRINCIPAL DU CCAS 8

B- LE BUDGET ANNEXE DU SSIAD 9

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

1- INTRODUCTION

Le **centre communal d'action sociale** (CCAS) et la **direction de la cohésion sociale** (DICS) de la Ville d'Orvault portent les politiques publiques de la Ville dans les champs de **l'action sociale, du grand âge et de l'inclusion**. Ils œuvrent également à la convergence des différentes politiques publiques de la Ville et de ses partenaires sur le **quartier prioritaire politique de la ville de Plaisance**.

La politique de cohésion sociale orvaltaise est mise en œuvre par **trois services réunis au sein de la direction de la cohésion sociale** :

- le **service Solidarité** et le **service Seniors et santé**, qui relèvent budgétairement du CCAS (budget principal et budget annexe SSIAD)

- la **Mission Politique de la Ville** qui porte les actions de la ville sur le QPV de Plaisance, sur la prévention et la tranquillité publique, le handicap (budget CCAS) et l'égalité femmes-hommes.

Le CCAS est un établissement public communal disposant d'une **autonomie fonctionnelle** (organe délibérant) mais n'emploie directement aucun agent·e, la masse salariale étant portée par la Ville. **Les deux entités juridiques distinctes (CCAS et Ville) sont étroitement liées**, les actions développées par les différents services étant complémentaires et sont majoritairement mises en œuvre en transversalité. **Il est important de préciser que les actions développées par le CCAS sont financées par la Ville d'Orvault** et ne couvrent pas l'ensemble des dépenses sociales portées à l'échelle communale. En effet, d'autres dépenses à vocation sociale sont directement prises en charge sur le budget de la Ville. Par ailleurs, la Ville met à la disposition du CCAS du personnel, des locaux et l'appui de ses fonctions supports.

Les attributions du CCAS sont de deux ordres :

- Attributions obligatoires : la domiciliation des personnes sans domicile fixe, l'instruction des demandes d'aide sociale légale, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

- Attributions volontaristes : au titre de l'aide facultatives => prestations, gestion d'établissements ou services, actions spécifiques ponctuelles ou durables etc.

2- LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Après une année 2023 durant laquelle l'économie française a échappé à la récession (la croissance annuelle étant estimée à +0,8%[1]) dans un contexte très défavorable, marqué par l'inflation et un très fort resserrement monétaire, l'année 2024 laisse entrevoir un **nouveau ralentissement de l'activité économique et une légère progression du pouvoir d'achat**, sous l'effet du rétablissement des salaires réels.

[1] BANQUE DE FRANCE, *Projections macroéconomiques pour la France*, décembre 2023, p.1.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel [a]	**2,5**	**0,8 (0,9)**	**0,9**	**1,3**	**1,6**
	–	*- 0,1 (0,0)*	*0,0*	*0,0*	–
IPCH	**5,9**	**5,7**	**2,5**	**1,8**	**1,7**
	–	*- 0,1*	*- 0,1*	*0,0*	–
IPCH hors énergie et alimentation	**3,4**	**4,0**	**2,8**	**2,2**	**1,9**
	–	*- 0,2*	*0,0*	*0,1*	–
Pouvoir d'achat par habitant	- 0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
	–	*0,1*	*0,1*	*0,0*	–
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6
	–	*0,1*	*0,1*	*0,0*	–

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2023, fondée sur les comptes trimestriels du 31 août 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.
a) Pour 2023, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (résultats détaillés des comptes trimestriels du 30 novembre 2023 et enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début décembre 2023). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection finalisée le 30 novembre, sur la base des comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023.
Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

Après un pic atteint au mois de février 2023 (+7,3% en glissement annuel), l'inflation est en reflux (+3,9% en novembre)[2].

Mais cette baisse de l'inflation est contrastée : portée notamment par le secteur de l'alimentation et les produits manufacturés, elle a été plus tardive sur les prix des services, tandis que les prix de l'énergie, s'ils progressent moins vite, *« connaissent encore des soubresauts liés à la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en août 2023 et aux tensions géopolitiques »*[3].

Sur le plan social, la situation des plus fragiles s'était fortement dégradée en 2022 sous l'effet de la forte hausse des prix. Selon les résultats du *Baromètre de la pauvreté Ipsos/Secours Populaire* publiés le 6 septembre 2023, la situation s'est encore dégradée en 2023. Le *Baromètre* met en avant quelques indicateurs qui permettent de mesurer l'ampleur de cette dégradation :

- **Moins d'un Français sur deux déclare parvenir à mettre de l'argent de côté** (47%, -1 point) et **près d'un sur cinq (18%) vit à découvert**, un chiffre en hausse de 3 points en un an.
- 63% des personnes dont le revenu mensuel net du foyer est inférieur à 1 200€ par mois déclarent avoir du mal à **payer certains actes médicaux** (+10 points en un an) et 57% (+10 points) à se procurer une alimentation saine permettant de faire **3 repas par jour**.
- Près de 6 Français sur 10 (58%, +1 point) déclarent avoir été à un moment de leur vie **dans une situation de précarité ou sur le point d'en connaitre une**, 38% ayant déjà connu une telle situation.

L'étude conduite par le Secours Populaire souligne que face à cette situation, *« les Français se montrent toujours prêts à faire preuve de solidarité »*. Ainsi, 67% des personnes interrogées se disent *« prêtes à s'impliquer personnellement pour aider les personnes en situation de précarité, un chiffre en hausse de 2 points en un an »*.

[2] *ibid.*, p.3
[3] *ibid.*, p.3

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

3- LES ENJEUX ET PROJETS DE L'ANNEE 2024

3.1 Les enjeux généraux sur le territoire

Le CCAS et la Ville d'Orvault identifient **plusieurs enjeux pour l'année 2024 dans le champ de la cohésion sociale** :

- Le contexte socio-économique défavorable décrit précédemment **accentue la précarité des habitant·es** sur différents aspects de la vie quotidienne : l'alimentation, les revenus, le logement, la santé, le transport etc. Répondre aux besoins primaires des plus fragiles, lutter contre l'exclusion sociale, faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours, qui constituent les missions premières du CCAS, seront ainsi au cœur de l'action du CCAS. La récente réorganisation organisation du service solidarité devra être opérationnelle pour pouvoir répondre à cette augmentation des besoins sociaux de la population.

- **Un nombre croissant de seniors sur le territoire** qui doit amener la collectivité à approfondir sa réflexion sur les **besoins liés au vieillissement** concernant le logement, la mobilité, la précarité et le lien social. Il conviendra de développer de nouveaux projets à destination de tous les seniors et de donner plus de lisibilité aux animations déjà organisées.

- L'aggravation des problématiques sociales, le nombre plus important de personnes isolées, les incivilités nous amèneront à **renforcer le lien social sur le territoire.** Les actions « d'aller-vers » portées par la médiation sociale et plus globalement les actions de prévention développées seront intensifiées (notamment sur la santé).

- Les violences urbaines de juin dernier, la persistance de problématiques socio-économiques et de sécurité dans les quartiers prioritaires et notamment à Plaisance constituent de réels points de vigilance pour la collectivité. La Ville poursuivra **le déploiement du Projet global Plaisance** notamment sur le volet de la rénovation urbaine, **le CCAS accentuant** son intervention sur le volet social.

- **La lutte contre les discriminations et pour le respect des différences** fait l'objet d'une attention particulière du CCAS et de la Ville depuis 2020. L'action municipale s'est intensifiée et cet effort se poursuivra en 2024. Les actions en faveur de l'accessibilité universelle et de l'égalité entre les femmes et les hommes devront davantage irriguer nos politiques publiques.

3.2 Les enjeux spécifiques et les projets

A- L'action sociale

En 2023, la hausse des prix sur l'alimentation, l'énergie et le transport a fragilisé les plus modestes ainsi que les classes moyennes, tout public confondu (familles, seniors, étudiants, personnes seules, travailleurs précaires).

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

La précarisation des habitant·es du territoire, corroborée par l'expertise des associations orvaltaise (Restos du Cœur, Secours Populaire, Partage Solidarité Orvault notamment), s'est donc accrue. Les tendances 2023 observées ci-dessous seront donc probablement toujours présentes voire renforcées pour 2024 :

- **Une augmentation constante des demandes de logement social**, (soit 28% entre 2019 et 2022) **et des attributions** (35% entre 2019 et 2022)[4], avec un objectif de rattrapage du nombre de logements pour atteindre le seuil légal de 25% précisés dans la loi SRU

Actions/projet : il conviendra de revoir les critères de contingent logement ville, de réfléchir aux ménages prioritaires (« les travailleurs essentiels ») et de bien intégrer les nouveaux dispositifs métropolitains (cotation et gestion en flux) ; une nouvelle répartition et affectation des logements temporaires sera également mise en œuvre.

- **Une augmentation des attributions d'aide alimentaire. En 2023, il y a eu 839 accords, contre 505 en 2022 (liés au nombre d'ETP affectés à cette mission).** L'orientation des personnes vers les associations d'aide alimentaire est récurrente et nécessaire pour soutenir les familles. Or, les associations subissent une hausse très importante des demandes, ce qui pourraient les fragiliser et les amener à réduire les aides faute de moyens supplémentaires.

Actions/projet : il conviendra de poursuivre la réflexion sur les offres de service et d'encourager les initiatives (exemple : « tarification solidaire VRAC »), de continuer l'animation et la coordination du réseau d'acteurs intervenants sur la précarité alimentaire, d'expérimenter le dispositif TRE Plaisance et de revoir les règlements des Aides Sociales Facultatives.

- **Une augmentation des sollicitations concernant l'accès aux droits** et notamment avec la dynamique installée dans le fonctionnement de France Services (soit 2345 interventions du 1/02/22 au 31/12/22 contre 3598 du 01/01/23 au 31/10/23).

Actions/projet : il conviendra de clarifier l'offre locale et d'identifier des pistes d'amélioration d'aménagement de la France Services, d'évaluer l'opportunité de proposer des permanences délocalisées sur la commune et de participer à des actions en transversalité avec la médiation sociale. L'augmentation des demandes nécessitera également d'interroger le cadre d'interventions en lien avec l'augmentation des sollicitations.

- **Une incertitude liée à l'évolution tarifaire du coût de l'énergie**. L'année 2024 sera probablement une année rebond sans qu'aucun indicateur ne permette à ce jour de définir si le CCAS sera sollicité plus largement au niveau des aides sociales facultatives.

[4] Les données statistiques pour 2023 ne sont pas encore disponibles mais l'évolution est identique pour 2023.

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

Actions/projet : Il conviendra de continuer à informer les professionnels (travailleurs sociaux, médiation sociale, association) des dispositifs existants puis ensuite bien informer les usagers.

- **Un questionnement sur l'impact de la nouvelle tarification solidaire métropolitaine** : l'augmentation du QF de 600€ à 900€ engendre une augmentation constante en 2023 des instructions de dossiers (soit +22%) et du nombre de bénéficiaires (+26%).

Actions/projet : il conviendra de bien évaluer l'impact en termes de gestion des ressources humaines pour 2024.

Il convient de noter que le **taux de pauvreté à Orvault était de 9%** en 2020 (Analyse des besoins sociaux / 2021 / Compas) contre 12% pour Nantes Métropole (6% pour la Chapelle-sur-Erdre et Sautron). Le CCAS et les services de la Ville **gardent une vigilance particulière concernant certaines zones d'habitat social du territoire qui concentrent le plus de difficultés** : le quartier prioritaire politique de la ville de Plaisance (taux de pauvreté à 46%) ; la Salentine ; le Bois-Saint-Louis et le Bourg.

B- Seniors

La Ville d'Orvault compte le troisième taux de personnes âgées de plus de 60 ans le plus élevé de la Métropole (26.4%) **Les projections établies par l'AURAN à horizon 2030 prévoit une augmentation de près de 12% de cette catégorie de population** et plus fortement sur deux tranches d'âges : les 75-89 ans et les 90 ans et +. Ces évolutions, déjà constatées sur le terrain par le CLIC et le SSIAD, amènera dès 2024 le CCAS et la Ville à réfléchir à trois grands enjeux liés au vieillissement :

- **La dépendance** : comment favoriser le maintien à domicile alors que le niveau de dépendance augmente ? Le CLIC (information, orientations, évaluations) fait face à une augmentation des évaluations de l'autonomie des personnes âgées ; le SSIAD constate une augmentation de l'âge médian des patients (2023 : 86 ans vs 85 ans en 2022) et une augmentation du niveau de dépendance (le GIR moyen pondéré est de 0,706 en 2022 vs 0,67 en 2018 (0,68 pour le national en 2022).

Actions/projet : La programmation sur les aidants sera poursuivie en 2024. La réflexion sur l'adéquation missions/moyens du CLIC sera engagée ainsi que la réflexion sur le devenir du SSIAD (impact de la réforme des services autonomie).

- **L'isolement** : comment favoriser le lien social pour les personnes âgées ?

Actions/projets : une réflexion sur la mobilité solidaire des personnes de plus de 60 ans sera menée. Le développement d'animations seniors en direction des plus vulnérables sera favorisé (projets d'animation inter-quartiers avec le service séniors et santé, la médiation sociale et les acteurs du territoire).

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

- **La précarité** : comment lutter contre la précarisation du public seniors ?

Actions/projets : l'identification des personnes âgées vulnérables sera renforcées, avec une attention particulière pour l'accès aux droits. La médiation sociale et les travailleurs sociaux du CCAS seront mobilisés.

C- Santé

Les impacts sociaux et psychologiques de la crise sanitaire de 2020 encouragent le CCAS et la Ville à **améliorer la santé globale des habitants dans une approche préventive et réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales dans ce domaine.**

Actions/projets : des actions de prévention sur la santé seront ainsi développées en 2024, y compris sur l'espace public ; le partenariat avec la CPTS Erdre et Cens (Communauté professionnelles territoriales de santé) sera approfondi ; les partenariats avec les mutuelles communales seront optimisés ; la contribution du CCAS au futur contrat local de santé métropolitain sera effective.

Les principaux enjeux et projets hors du champ d'action du CCAS

Sur le budget principal de la Ville d'Orvault (hors CCAS), la collectivité portera en 2024 d'autres actions dans le champ des solidarités :

*D'abord, face à l'augmentation significative des demandes de toutes sortes, la municipalité, après une démarche impliquant étroitement les agents concernés, a choisi de **restructurer le service et d'accroître les ressources humaines dédiées à la solidarité**. Ceci se manifestera en 2024 par une redistribution des ressources humaines existantes, ainsi que la création de 2,9 équivalents temps plein (ETP), représentant 1,7 ETP de charges nettes supplémentaires.

*En outre, le dispositif de **médiation sociale**, lancé en 2022, continuera son expansion. En 2024, l'objectif est de renforcer son action dans les quartiers de la Cholière/Salentine et du Bois-Saint-Louis. Dans ce dernier quartier, une collaboration sera établie avec le CSC Plaisance.

*La Ville a également sollicité auprès des services de l'État un **adulte-relais** pour renforcer la médiation sociale dans le QPV de Plaisance et, par conséquent, augmenter les moyens de la médiation sociale dans les autres quartiers d'intervention.

*Par ailleurs, la Ville procédera aux travaux de rénovation et d'aménagement d'un local dont elle a fait l'acquisition pour y loger **les Restos du Cœur**, sur le site du Croisy.

*La municipalité s'engage pour la **résorption des bidonvilles**. 2024 verra la création d'un terrain d'insertion au Haut-Cormier, avec la participation financière (à hauteur de 80%) de Nantes Métropole, et le concours des services départementaux.

*Enfin, le **Plan handicap 2024-2026** poursuivra son déploiement avec une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre du nouveau Schéma directeur d'accessibilité (SDA) piloté par Nantes Métropole ; une implication des membres de la Commission communale d'accessibilité (CCA) sur deux à trois projets urbains (bâtiment et/voirie) ; l'élaboration d'une procédure accessibilité pour les évènements municipaux et évènements associatifs organisés avec le soutien de la Ville ; l'organisation de quelques actions de sensibilisation pour le grand public (budget CCAS)

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

4 - ÉTAT DES LIEUX FINANCIER ET PROSPECTIVE

A- RETROSPECTIVE FINANCIERE

a) Budget principal

	2018	2019	2020*	2021	2022	2023**
Charges à caractère général	172 797 €	165 302 €	145 391 €	185 647 €	87 425 €	72 766 €
Charges de personnel	1 086 893 €	1 202 597 €	108 531 €	131 467 €	152 120 €	153 022 €
Autres charges de gestion courante	176 316 €	169 702 €	193 230 €	169 314 €	133 971 €	136 334 €
Charges exceptionnelles	344 €	- €	- €	417 €	- €	847 €
Total dépenses de fonctionnement	**1 436 351 €**	**1 537 600 €**	**447 152 €**	**486 844 €**	**373 516 €**	**362 969 €**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**
Produits des services	214 560 €	191 020 €	188 943 €	187 474 €	25 352 €	10 662 €
Dotations et participations	1 175 896 €	1 306 718 €	219 815 €	198 530 €	417 438 €	229 489 €
Autres produits de gestion courante	49 383 €	41 701 €	45 112 €	47 577 €	47 499 €	57 006 €
Produits exceptionnels	2 183 €	7 423 €	2 898 €	1 808 €	2 064 €	349 €
Total recettes de fonctionnement	**1 442 021 €**	**1 546 862 €**	**456 768 €**	**435 389 €**	**492 353 €**	**297 505 €**

Résultat avant reports	5 671 €	9 262 €	9 616 €	- 51 454 €	118 838 €	- 65 463 €
Résultat reporté de la section de fonctionnement (002)	83 322 €	88 993 €	98 254 €	107 870 €	56 416 €	175 253 €
Résultat de fonctionnement	**88 993 €**	**98 254 €**	**107 870 €**	**56 416 €**	**175 253 €**	**109 790 €**

* En 2020, fin des flux financiers croisés Ville/CCAS.
** Montants provisoires

b) Budget annexe du SSIAD Orvault-Sautron

	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	34 500 €	47 450 €	39 780 €	45 749 €	51 318 €	47 557 €
Charges de personnel	584 000 €	580 000 €	593 000 €	600 995 €	693 573 €	683 002 €
Dépenses afférentes à la structure	52 656 €	50 065 €	47 823 €	53 976 €	65 621 €	67 267 €
Total dépenses de fonctionnement	**671 156 €**	**677 515 €**	**680 603 €**	**700 720 €**	**810 512 €**	**797 825 €**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Total recettes de fonctionnement	676 279 €	682 638 €	680 603 €	765 324 €	752 952 €	778 707 €

* Montants provisoires

B- STRUCTURE DE LA DETTE

Le CCAS d'Orvault n'a aucune dette en cours au 31 décembre 2023.

7/9

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

5- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

A- BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024

- **Les charges de personnel**

Le CCAS n'emploie directement aucun agent. Par souci de simplification, sur les conseils du centre des finances publiques et en l'absence de convention de mise à disposition de personnels entre la Ville et le CCAS, il a été décidé de mettre fin, en 2020, aux flux financiers croisés entre la Ville d'Orvault et le budget principal du CCAS.

Seuls demeurent les remboursements de frais de personnels engagés par la Ville pour le personnel du CLIC, ceci afin de justifier auprès des autres financeurs les dépenses engagées à ce titre.

- **Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général ont connu une diminution sensible en 2022 et 2023. En effet, le CCAS a adapté son offre de service. D'une part, la fermeture de la Petite Epicerie a conduit à réorienter les crédits consacrés à l'achat de denrées, vers l'achat de chèques multiservices. Le CCAS accompagne par ailleurs l'association Partage Solidarité Orvault (PSO) dans son activité de lutte contre la précarité alimentaire. D'autre part, le CCAS a réorienté son action sur la dépendance liée au portage de repas : désormais, les personnes utilisatrices sont orientées vers l'organisme de leur choix. Pour les plus fragiles d'entre elles (personnes dont le quotient familial se situe entre 1 et 3), elles peuvent bénéficier d'un soutien financier renforcé du CCAS.

En 2024, les charges à caractère général inscrites au budget primitif devraient être en augmentation pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et social et des mesures suivantes :

- le financement d'éventuelles mesures de relogement d'urgence de familles sinistrées (2.000 €) ;
- l'aménagement intérieur de trois nouveaux logements temporaires (4.500 €) ;
- l'impact de l'augmentation des coûts énergétiques pour les logements accueillant des familles ukrainiennes (2.200 €).

- **Les autres charges de gestion courante**

Les crédits alloués aux subventions (20.000 €, en progression de 2.000 €) et au remboursement des charges de gestion seront en augmentation, de même que les crédits consacrés aux secours d'urgence (70.000 €), aux aides sur factures (25.000 €) et aux aides à l'activité sportive et culturelle (9.000 €).

Envoyé en préfecture le 16/02/2024
Reçu en préfecture le 16/02/2024
Publié le
ID : 044-214401143-20240214-DCA2024M02N02-DE

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

- **Les produits des services**

Les produits des services sont estimés stables en 2024, par rapport au réalisé de 2023. Ils correspondent essentiellement aux participations versées par les usagers lors de la délivrance des chèques multiservices (5% de la valeur du chèque).

- **Les autres produits de gestion courante**

Essentiellement constituées des revenus des immeubles, ces recettes seront stables en 2024.

- **Les subventions et participations**

La subvention d'équilibre de la Ville d'Orvault sera augmentée en 2024, pour la porter à 40.000 € environ.

B – LE BUDGET ANNEXE DU SSIAD

Le budget primitif du SSIAD devra financer en 2024 une augmentation des charges courantes liées à l'inflation et à la revalorisation des traitements des agents.

En outre, le budget prévisionnel 2024 prévoit de recourir à un cabinet de conseil afin d'accompagner la structure à la mise en œuvre de la réforme des services d'aide à domicile (+10 k€).

* *
*